



## Réunion du Comité de Quartier du 19 août 2014 - Rue Magis Collège Saint-Louis

**Présent(e)s** : Charles Bougard, Jean-Claude Coumans, Yves Demeuse, Olivier de Marneffe, Olivier Dheur, Serge Floëge, Lou Pipers, Vincent Philippart, Anne-Marie Veithen

**Invitée** : Mme Kathy Hanauer, inspecteur de Police, Division Longdoz-Vennes-Boverie

**Excusé(e)s** : Monique Brichard, Roger Dujardin, Anne-Marie Esquenet, Joseph Fléron, Béatrice Georges, René-Marc Grayet, Dominique Hamsem, Lillo Iancono, Thérèse Jamin, Valérie Janssen, Nestor Streel, Félicien Tshimungu, Marie-Louise Verlaine.

**Animation** : Olivier Dheur, président.

**Rédaction** : Lou Pipers, secrétaire.

---

### 1/ Approbation du PV des Réunions de Mars et juin 2014

\*\*\* Les PV est approuvé.

### 2/ Approbation de l'ordre du jour

\*\*\* L'ordre du jour est approuvé.

### 3/ Remarques sécurité et environnement

- . Sur le quai du Longdoz, avant la rue Basse-Wez, il y a un échafaudage qui envoie les piétons sur le quai.
- . Coin rue Villette vers le quai du Longdoz : passage difficile aussi pour les piétons.
- . Sur le quai Orban, à hauteur du n° 17 : idem, échafaudage et piétons devant passer sur le quai.
- . Taque d'égout bruyante rue Grétry à hauteur de la rue Natalis.
- . Les rues Remouchamps et Magis : pavés, nids de poule, route dégradée.
- . La descente à gauche vers le quai du Longdoz, en venant du Pont du Longdoz : très dangereux : toujours des véhicules garés sur la gauche de la rampe du pont : les longs véhicules sont obligés de rouler sur le trottoir.
- . Rue Grétry, en face du Colruyt : il y a un passage piéton, mais ce serait bien de le sécuriser (éclairage, retraceage) notamment pour le public des deux maisons de repos qui se trouvent à proximité.
- . Attention : les petits mots de notre inspecteur de quartier avertissant que le trottoir doit être entretenu ne seront pas indéfiniment déposés dans les boîtes aux lettres, il y a un règlement, il sera mis directement en application. Il est temps aussi de prévoir des boîtes aux lettres accessibles devant les buildings, sans devoir sonner à un résident pour accéder à une boîte interne.
- . L'entrée sens voitures de la rue Lairesse, qui est en SUL : la plaque SUL ne s'y trouve pas.

#### 4/ Festival des Balades

Rappel des lieux et horaires des trois balades organisées dans le quartier : il n'est pas trop tard pour y participer.

#### 5/ Les déplacements : Le Tram - Les SUL - Le panneau B22

Maintenant se décide le nouveau plan de bus, suite à l'arrivée du Tram. Quid du Bus 17 ?

Politiciens et techniciens discutent, mais on ne sait encore rien. On parle de créer plus de lignes inter-quartiers, pourra t'on donner un avis ?

De même que deviendra l'espace Terminus du bus 4 ?

\* On aimerait pouvoir y réfléchir.



- Les Sens Uniques Limités : Depuis le 1er janvier 1991, les gestionnaires de la voirie sont autorisés, dans certaines conditions, à instaurer les Sens Uniques Limités. Les arrêtés royaux et ministériel du 18 décembre 2002 ont inversé la logique : alors qu'avant, l'instauration du SUL était autorisée, elle est à présent obligatoire dans toutes les rues à sens unique qui répondent aux conditions en la matière. Depuis le 1er juillet 2004, les communes belges ont l'obligation de mettre en contresens cyclable les sens uniques répondant à certains critères.

Pour information, la locale de Liège du Gracq a fêté ce 1<sup>er</sup> Juillet les 10 ans de la mise en application de la loi sur les SUL, coin rue de l'Université et de la Régence, et remercié la Ville de Liège pour son grand nombre de voiries en SUL, avec gâteaux, boissons, macarons ainsi que les dépliants informatifs de l'IBSR qui ont été distribués aux passants, aux conducteurs de bus, ...

. Le Panneau B 22 : on pourrait demander un panneau B22 pont du Longdoz vers rue Méan.

La loi du 28 décembre 2011 autorise les cyclistes à franchir dans certains cas les feux de signalisation à la phase orange ou rouge soit pour tourner à droite soit pour continuer tout droit. Deux nouveaux panneaux de priorité ont été créés à cette fin.

Le panneau **B22** autorise les cyclistes à franchir le signal lumineux afin de **tourner à droite** lorsque celui-ci est soit rouge soit orange à condition qu'ils cèdent le passage aux autres usagers de la route circulant sur la voie publique ou la chaussée.



B 22



B 23

Le panneau **B23** autorise les cyclistes à franchir le signal lumineux afin de **continuer tout droit** lorsque celui-ci est soit rouge soit orange à condition qu'ils cèdent le passage à tout autre conducteur circulant sur la voie publique ou la chaussée à partir du feu rouge ou orange.

Le panneau B23 ne peut être utilisé qu'à condition que les cyclistes ne doivent pas couper de flux de circulation.

## **6/ Retrouvailles**

Rendez-vous le samedi matin 6/9 chez Anne-Marie Veithen, avec son véhicule pour embarquer les panneaux et matériel vers le Parc d'Avroy.

La liste des volontaires pour les présences au stand circule.

## **7/Statuts**

Un groupe de trois personnes (Lou Pipers, Charles Bougard et Anne-Marie Veithen) est prêt à y travailler le mardi 23 septembre chez Anne-Marie.

## **8/Correspondances**

Invitations du Collège envoyées au Président :

. Concert du centenaire

. Exposition Engage : à la Cité Miroir : on pourrait y aller ensemble : le 5/9 à 17h30 est proposé.

On peut recevoir notre photo; et aussi en faire une nouvelle...

## **9/Divers**

\*Charles Bougard s'inquiète de savoir si Vincent Philippart a eu un contact avec G. Discry concernant l'aide qu'il proposait d'apporter pour le site du CCCQ.

\*OXFAM : LE 12 OCTOBRE AU COLLEGE SAINT LOUIS : la liste des présences circule.

\*Le Dossier subventions quartiers est aux finances, il passera au Conseil communal de septembre, nous informe M. Debouny.

\*Quid du nouveau Logo de quartier ? demande Yves Demeuse; Olivier répond que "c'est fait, on a voté" - Yves propose de l'imprimer pour le présenter à la vitrine de quartier.

----- FIN